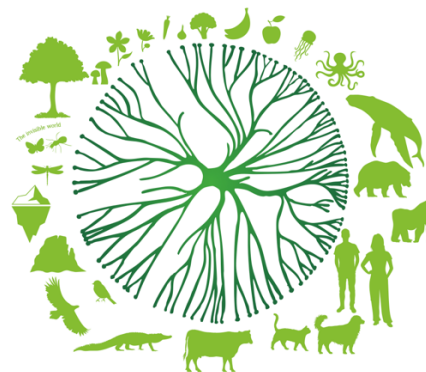




In support of and in partnership with the
United Nations Harmony with Nature
Programme



Assemblée de la Terre – France, Université de Toulon, le 2 juillet 2025

L'architecture et le fond scientifique de l'Assemblée de la Terre - France, un référentiel à partager

L'Assemblée de la Terre – France s'inscrit pleinement dans le sillage des résolutions et rapports des Nations Unies relatifs à l'Harmonie avec la Nature, adoptant ainsi une vision résolument non-anthropocentrée des enjeux planétaires. Grâce à une méthodologie novatrice et une architecture solidement charpentée, cette initiative française se profile comme un modèle pionnier. Maria Mercedes Sanchez l'a confirmé il y a quelques instants, son rayonnement est appelé à dépasser nos frontières, inspirant d'autres acteurs à l'étranger.

Dans la continuité de cette perspective ambitieuse et rigoureuse, nous allons à présent explorer le cœur de son fonctionnement : un authentique creuset d'idées où la conscience citoyenne et la rigueur scientifique se rencontrent et s'enrichissent mutuellement. C'est cette synergie fondamentale qui constitue le socle de notre capacité à élaborer des propositions innovantes et robustes pour refonder les ODD.

Un Creuset d'Idées : Conscience Citoyenne et Rigueur Scientifique

L'Assemblée de la Terre - France est conçue comme un creuset d'idées et d'expériences. Elle fonctionne comme une plateforme d'échange, un forum, visant à créer une synergie constructive entre deux piliers indispensables : la conscience citoyenne et la rigueur scientifique. D'une part, elle canalise la sensibilité et les préoccupations des citoyens face aux défis environnementaux et sociaux. D'autre part, elle s'appuie sur l'expertise scientifique, pour éclairer les discussions, définir les priorités et élaborer des solutions pertinentes. Cette approche vise donc à équilibrer l'implication citoyenne et l'expertise académique pour générer des propositions novatrices et solides, destinées à la refonte des ODD.

Le rôle central de la science et de l'organe scientifique

La science joue un rôle central dans les mécanismes qui régissent l'Assemblée de la Terre. Il est en effet crucial de positionner l'institution universitaire et la démarche scientifique au cœur du « village global », reflétant ainsi les dynamiques de mondialisation, de globalisation et de multiculturalisme. Ainsi, le fonctionnement de l'Assemblée de la Terre - France s'appuie sur un organe scientifique spécifique, pierre angulaire de son architecture. Celui-ci est constitué d'un quatuor de "personnes focales nationales", dont les membres sont présents à cette chaire. Le rôle de cet organe scientifique est essentiel pour garantir la pertinence et la qualité des débats et des propositions émanant de l'Assemblée.

Il est aussi l'architecte de l'Assemblée de la Terre-France.

Structuration par cercles concentriques

Pour en bâtir les fondations, il a fallu s'inspirer de modèles consultatifs internationaux, en intégrant stratégiquement, et par sphères concentriques, l'ensemble des acteurs identifiés.

Autour de l'organe scientifique, se trouvent les personnes qualifiées qui apporteront leurs expertises pointues.

Viennent ensuite les personnes intéressées, qui sont des personnes physiques ou morales ayant œuvré pour une approche plus écocentree du monde, partageant leur expérience de terrain et facilitant la circulation des idées.

Enfin, des observateurs volontaires compléteront le panel, enrichissant les échanges par des perspectives variées.

Ce processus participatif garantit une représentation équilibrée entre les compétences et les sensibilités.

Cadencement stratégique de l'Assemblée de la Terre

Le calendrier des sessions annuelles de l'Assemblée de la Terre, évoqué précédemment, est articulé de manière à optimiser la contribution de chaque niveau d'engagement. L'organe scientifique, en tant qu'instance de pilotage stratégique, tiendra des réunions régulières pour assurer la cohérence et la direction des travaux. Les personnes qualifiées, dont l'expertise est essentielle aux réflexions thématiques, seront conviées sur une base mensuelle. Pour les personnes intéressées, des rencontres trimestrielles seront organisées, permettant un suivi et un engagement plus approfondi. Enfin, les observateurs volontaires pourront participer à deux sessions annuelles, favorisant une large diffusion des informations et une ouverture sur la société civile. Cette modulation des fréquences de réunion vise à garantir à la fois l'efficacité opérationnelle et l'inclusion des différentes parties prenantes dans le processus de l'Assemblée de la Terre.

Les dialogues mis en place contribueront à la pertinence et à la faisabilité des solutions proposées. Il convient de souligner que, suivant les standards onusiens, toutes les Assemblées de la Terre seront documentées.

Garantir un environnement d'étude serein et respectueux de tous

Pour garantir un environnement d'étude serein et respectueux pour tous, un code d'éthique a été élaboré. Plusieurs règles y sont énoncées dont :

- le respect et la bienveillance : cela inclut l'écoute active et respectueuse, une parole équilibrée et l'utilisation d'un langage bienveillant, exempt de stéréotypes ou de formulations offensantes.
- la productivité et l'efficacité : entendez par là, la ponctualité, la préparation, l'engagement total pendant les réunions, la clarté et la concision dans les expressions, et le respect de l'agenda et des objectifs fixés.
- l'intégrité et l'éthique : la déclaration de tout conflit d'intérêts potentiel, une prise de décision éthique, la présentation de contenus originaux et le respect de la propriété intellectuelle par la citation des sources sont des impératifs.
- la ou les contribution(s) et la collaboration : nous encourageons un esprit de collaboration, des contributions constructives, l'ouverture et la recherche de solutions communes. Nous souhaitons également encourager la reconnaissance et la valorisation de l'apport bénévole de chacun.
- enfin, des dispositions concernant la sécurité et sérénité de l'environnement de travail collectif ont également été insérées. Par exemple, il est strictement interdit d'enregistrer les Assemblées de la Terre ou les ateliers, à l'exception des restitutions solennelles qui feront l'objet d'un enregistrement public officiel.

Ici aussi, le Code d'éthique pourra servir de modèle à nos homologues étrangers. Il est disponible, exportable et répliquable pour les autres Assemblées de la Terre nationales.

Conclusion : le cadre intellectuel et opérationnel de l'Assemblée de la Terre...

En somme, le processus participatif et structuré de l'Assemblée de la Terre -France vise à favoriser une réflexion productive en vue d'établir un modèle de fonctionnement planétaire plus durable. L'Assemblée est un forum où la rigueur intellectuelle et la conscience citoyenne s'unissent pour élaborer le futur post-2030. Cette dynamique collaborative est essentielle pour anticiper les transformations nécessaires et forger des stratégies résilientes face aux enjeux globaux. Elle assure une transition vers des pratiques plus respectueuses des équilibres naturels et sociaux.

En 2002, lors du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, le Président de la République française avait prononcé un discours marquant, débutant par la formule bien connue « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », et lançant l'avertissement moins connu : « Prenez garde que le XXI^e siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie ». L'humanité contre la vie et non un crime contre l'humanité dans lequel est visé uniquement l'être humain.

L'expression « un crime de l'humanité contre la vie » souligne l'impératif de repositionner le vivant au premier plan. Elle rappelle, comme le faisait Caroline Regad il y a quelques instants, que l'être humain n'est qu'une composante du vaste réseau du vivant, coexistant avec toutes les autres formes de vie.

Le Président français soulignait encore dans son discours que « le moment est venu de nouer avec la nature un lien nouveau, un lien de respect et d'harmonie ». C'était il y a près d'un quart de siècle. Aujourd'hui, le changement de paradigme s'impose.

La perspective écocentrée adoptée par l'Assemblée de la Terre - France s'inscrit dans cette veine. Son approche transcende les considérations purement anthropocentriques pour intégrer la biodiversité et les écosystèmes dans les réflexions stratégiques. Elle promeut une éthique de la cohabitation et de la responsabilité intergénérationnelle.

Cette dynamique est d'ailleurs cruciale non seulement pour les générations actuelles, mais aussi pour celles à venir, un principe récemment réaffirmé par la Déclaration sur les générations futures des Nations Unies de 2024. Il est cependant essentiel d'élargir cette considération pour inclure la préservation des générations actuelles et futures, qu'elles soient humaines ou non-humaines.

Ainsi, les propositions issues de ces travaux constitueront des apports essentiels pour le Sommet de la Terre de 2030 qui contribuera à définir les orientations futures de notre planète. Ce cheminement pluriannuel, avec 2030 comme horizon pour les lignes directrices planétaires, s'étendra très probablement au-delà. Cette démarche peut se synthétiser comme suit : « L'Agenda 2030 et au-delà : vers une culture écocentrée en lien avec le droit du vivant et de la Terre ».

Cédric RIOT

Enseignant-chercheur à l'Université – Faculté de droit

Université de Toulon, Aix Marseille Univ, Univ Pau & Pays Adour, CNRS, DICE, CDPC, Toulon, France

Avocat à la Cour

Expert du Programme de l'Organisation des Nations Unies Harmony with Nature

Coordinateur et responsable scientifique de l'Assemblée de la Terre – France

Co-fondateur et co-directeur du Diplôme Universitaire en Droit des Animaux

Co-rédacteur de la Déclaration sur la personnalité juridique de l'animal du 29 mars 2019, dite "Déclaration de Toulon"

Co-rédacteur de la Charte du Droit du Vivant proclamée le 26 mai 2021 en partenariat avec le programme Harmony with Nature de l'Organisation des Nations Unies

Co-directeur scientifique du corpus iuris vitalis (corps du droit du vivant)

